



CONSEIL MUNICIPAL
10 MAI 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 2023-141

L'an deux mille vingt-trois, le 10 mai à 17h00, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 3 mai 2023 s'est réuni Salle du Conseil, sous la présidence de Louis ALIOT.

ETAIENT PRESENTS : M. Louis ALIOT, M. Charles PONS, Mme Marie BACH, M. André BONET, Mme Marion BRAVO, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, M. Frédéric GUILLAUMON, M. Jean-Yves GATAULT, M. Jacques PALACIN, Mme Laurence PIGNIER, M. Sébastien MENARD, Mme Christelle MARTINEZ, M. François DUSSAUBAT, Mme Danielle PUJOL, Madame Isabelle BERTRAN, M. Frédéric GOURIER, Mme Patricia FOURQUET, M. Xavier BAUDRY, M. David TRANCHECOSTE, M. Edouard GEBHART, M. Jean-Claude PINGET, Mme Michèle RICCI, M. Jean-François MAILLOLS, M. Gérard RAYNAL, Mme Christine ROUZAUD DANIS, Mme Catherine SERRA, Mme Marie-Christine MARCHESI, Mme Florence MOLY, M. Georges PUIG, Mme Charlotte CAILLIEZ, M. Jean-Luc ANTONIAZZI, Monsieur Roger TALLAGRAN, Madame Marie ESTEVES, Mme Chantal GOMBERT, Mme Chantal BRUZI, M. Philippe CAPSIE, Mme Fatima DAHINE, Mme Christine GAVALDA-MOULENAT, M. Bruno NOUGAYREDE, Mme Laurence MARTIN, M. Bernard REYES, Mme Catherine PUJOL.

REPRESENTE(S) : Rémi GENIS, ayant donné pouvoir à Jacques PALACIN, Soraya LAUGARO, ayant donné pouvoir à Sébastien MENARD, Sandrine SUCH, ayant donné pouvoir à Marion BRAVO, Roger BELKIRI, ayant donné pouvoir à Jean-François MAILLOLS, Véronique DUCASSY, ayant donné pouvoir à Marie BACH, Michèle MARTINEZ, ayant donné pouvoir à André BONET, Anaïs SABATINI, ayant donné pouvoir à François DUSSAUBAT, Pierre-Louis LALIBERTE, ayant donné pouvoir à Xavier BAUDRY, Jean CASAGRAN, ayant donné pouvoir à Jean-Luc ANTONIAZZI, Jean-Marc PUJOL, ayant donné pouvoir à Laurence MARTIN, Pierre PARRAT, ayant donné pouvoir à Chantal BRUZI, Joëlle ANGLADE, ayant donné pouvoir à Fatima DAHINE, Yves GUIZARD, ayant donné pouvoir à Christine GAVALDA-MOULENAT

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Sébastien MENARD

=====

Convention de Partenariat Ville de Perpignan/Association la Table Ronde de l'Architecture

M. Jean-Yves GATAULT expose :

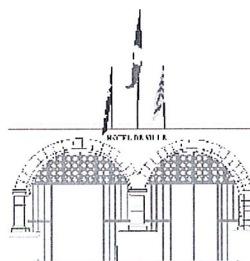
Mes chers collègues,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 8 novembre 2018 approuvant la convention pluriannuelle des projets de renouvellement urbain de Perpignan cofinancés par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine.

Vu la convention pluriannuelle signée le 9 janvier 2020 prévoyant notamment la rénovation du Centre Historique et plus précisément le quartier Saint Jacques.

Considérant qu'il est nécessaire de définir une méthode pour la revitalisation du quartier au travers d'un lexique architectural permettant de guider les multiples interventions dans Saint-Jacques en lien avec le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV)

Considérant que la mise en œuvre de ce document s'inscrit dans le programme de requalification et de réhabilitation du quartier « Saint Jacques » et, plus précisément, de la restructuration des îlots.



Le Conseil Municipal décide :

- 1) D'accepter la proposition de la Table Ronde de l'Architecture pour la création d'un lexique architectural adapté au quartier « Saint-Jacques » et ce, gracieusement.
- 2) D'approuver la convention de Partenariat Ville de Perpignan/Association Table Ronde de l'Architecture,
- 3) La Ville de Perpignan décide en contrepartie de prendre en charge l'hébergement, le transport et les frais de repas de l'ensemble de l'équipe de la Table Ronde de l'Architecture qui participe à l'élaboration de ce document, pour un montant de 2 302,58 €
- 4) D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles en la matière,

OUI cet exposé,

Le Conseil Municipal adopte à la majorité :

42 POUR

13 CONTRE(S) : M. Jean-Marc PUJOL, M. Pierre PARRAT, Mme Chantal GOMBERT, Mme Joëlle ANGLADE, Mme Chantal BRUZI, M. Philippe CAPSIE, Mme Fatima DAHINE, M. Yves GUIZARD, Mme Christine GAVALDA-MOULENAT, M. Bruno NOUGAYREDE, Mme Laurence MARTIN, M. Bernard REYES, Mme Catherine PUJOL.

=====

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

"Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations"

ID Télétransmission : 066-216601369- 20230510 - 171537- DE -1-1

Accusé reçu le : **16 MAI 2023**

Affiché le : **16 MAI 2023**

M. Jean-Yves GATAULT, Pour le Maire l'Adjoint délégué

